

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Décision du 23 janvier 2019 désignant l'administrateur provisoire du centre hospitalier Emile-Borel de Saint-Affrique

NOR : SSAH1930015S

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu l'arrêté n° 2019-166 du 16 janvier 2019 du directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie relatif au placement sous administration provisoire du centre hospitalier Emile-Borel de Saint-Affrique à compter du 1^{er} février 2019,

Décide :

Article 1^{er}

M. Didier BOURDON, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier Emile-Borel de Saint-Affrique à compter du 1^{er} février 2019 pour une durée de six mois renouvelables.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Didier BOURDON.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance, à la directrice du centre hospitalier Emile-Borel de Saint-Affrique, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé d'Occitanie et à l'administrateur provisoire désigné.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 1^{er} février 2019 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'offre de soins,
CÉCILE COURRÈGES